

*des Princes &c.* Septemb. 1738. 193

fourni les Negres aux Portugais, & n'aimeroient sûrement point à se laisser frustrer de ce commerce qui est le meilleur de leur Compagnie du *Sud*.

Si cette Compagnie Occidentale devient plus florissante par le nouveau Contract à faire avec la Cour de Lisbonne, celle des Indes Orientales déchoit de jour à autre de son premier lustre, par les grands progrès de celles de France, de Suede, & de Dannemarck, la perte quelle a soufferte l'année dernière de sept à huit de ses Vaisseaux auprès du Cap de *Bonne-Esperance*, & le délâstre arrivé dans le Royaume de Bengale. Ces fâcheux événemens ont porté les Directeurs à de vives remontrances aux Seigneurs Etats Généraux, pour en obtenir une diminution de la somme que L. H. P. demandent pour le renouvellement de leur Octroi.

VIII. *Pays-Bas.* Mr. le Vicomte de Patin, Conseiller du Conseil suprême de Flandres à Vienne, d'où il est revenu au mois de Juin à Bruxelles, s'est rendu en qualité de Commissaire de S. M. I. à Anvers. Il a communiqué à ceux du Roi de la Grande Bretagne & des Etats Généraux des Provinces Unies, un plan dressé avec l'approbation de l'Empereur par les Commissaires, concernant le nouveau Reglement du Tarif à établir. Deux conférences se sont tenuës à ce sujet; mais l'affaire rencontre bien des difficultés; d'où l'on conclut qu'elle aura peine à être terminée dans le cours de la presente année.

On espere une issuë plus prompte du Congrès de Lille pour le Reglement des limites des Pays-Bas, les Commissaires de l'Empereur étans actuellement occupés à cet ouvrage avec ceux du Roi Très-Christien, qui, dit-on, y apportent beaucoup de facilités.

IX. Pour faire fleurir le Commerce de ces Pays.